

Tirage Banff-Ski Big3

- Règlement de participation -

Pour participer au tirage, vous devez vous procurer un billet de tirage au prix de 10\$ et remplir les cases d'information sur le billet.

Pour être inscrit, le participant devra remplir les champs obligatoires (Titre, nom, prénom, adresse, ville, province, code postal, numéro de téléphone avec code régional). Le champ «Voulez-vous être informé des dernières nouvelles et promotions de SkiBig3.com ?» sera demandé mais non obligatoire.

Une fois le billet de tirage rempli, vous devez remettre la partie blanche au vendeur, qui lui-même devra la remettre à son club de ski affilié. Le participant conservera la copie jaune pour lui-même. Le club de ski postera les billets au 4545, ave Pierre-de Coubertin, CP 1000, Succ. M, Montréal (Qc) H1V 3R2, à l'attention de Ski Québec / Marie Annick Bédard.

Pour se procurer un billet, le participant peut demander à son club de ski acrobatique local (La Réserve, Val Saint-Côme, Belle-Neige, A-N Morin, Mont Gabriel, Mont Saint-Sauveur, Alta, Gleason, Orford, Mont Sainte-Anne, Le Relais, Stoneham ou Équipe du Québec) ou contacter la Fédération québécoise de ski acrobatique au 514.252.3089, #3423.

Tous les billets de tirage devront être reçus au plus tard le vendredi 29 janvier 2010 à 17 h.

GRAND PRIX:

- **Un (1) forfait voyage pour deux à Banff de 4 nuitées/3 jours sera tiré parmi tous les participants. Valeur totale de 3 000.00 \$.**
- Le voyage inclut le vol d'avion aller-retour pour 2 personnes en classe économique avec Air Canada ou West Jet de Montréal-Trudeau à l'aéroport de Calgary, le transfert en autobus aller-retour de l'aéroport de Calgary à Banff avec Sun Dog Tours, le séjour à l'un des hôtels de la Banff lodging cie en chambre standard, les billets de ski pour 2 valides pour 3 jours à Sunshine, Lake Louise, Banff. Repas non inclus. Voyage non transférable et non monnayable.
- Les gagnants peuvent utiliser leur forfait de 4 nuitées/3 jours parmi les choix de dates suivants en 2009-10 :
- Février : en tout temps à partir du 21 février (forfait du dimanche au vendredi)
- Mars : en tout temps jusqu'au 27 mars (forfait du dimanche au vendredi)
- Fin de saison : en tout temps à partir du 5 avril jusqu'à la fermeture de la montagne (mi-mai) (Forfait du dimanche au vendredi)
- Il n'est pas possible pour le gagnant d'échanger le forfait voyage à Banff contre sa valeur en argent.

Sont exclus du tirage les employés de la Fédération québécoise de ski acrobatique, ainsi que les membres de Conseil d'administration de la FQSA. Les fournisseurs de prix et de services reliés au présent tirage et tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce tirage sont également exclus.

Les participants devront avoir 18 ans ou plus et résider dans la province de Québec.

Les tirages auront lieu le mardi 2 février 2010 à 15h30, dans les bureaux de la FQSA.

Un employé de la FQSA entrera en contact avec le/la gagnant(e) selon les coordonnées inscrites sur la fiche d'inscription du billet de tirage. Le nom du gagnant sera affiché sur le site www.fqsa.com, à partir du 8 février 2010.

Le/la gagnant (e) aura jusqu'au 28 février 2010, 17h00 (HNE) pour réclamer son prix.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Ce tirage est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.